

Développement durable et entreprises

Notion de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des Entreprises

Problématique

Parce que la problématique environnementale et sociale ne peut plus être ignorée, il existe aujourd'hui une vraie prise de conscience internationale du rôle des entreprises pour le développement international. Engagée en faveur du développement durable, la communauté internationale, depuis les années 1980, appelle les entreprises à contribuer de leur propre initiative à **améliorer la société et à protéger l'environnement**.

Pour répondre à l'objectif de société que constitue le développement durable, l'entreprise a un rôle essentiel à jouer au même titre que :

- **les Etats, en particulier dans leur fonction de régulateur et de législateur,**
- **la société civile, notamment dans l'expression de ses attentes d'éthique et de solidarité.**

Les initiatives volontaires dans le domaine de la Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) des entreprises font partie des grandes tendances observées ces dernières 25 années dans le monde international des affaires.

IKEA®



IKEA en partenariat avec le Cerpet 1/5

Le développement durable est un concept qui s'attaque à tous les aspects, ou presque, de la vie de l'entreprise. **Au cœur de la problématique : la place même de l'entreprise dans son univers économique et social.** En fonction de la nature des activités des entreprises, les domaines couverts par le développement durable sont variables :

- accompagnement social des restructurations,
- axe formation privilégié,
- insertion des travailleurs en difficulté,
- lutte contre les discriminations,
- relations plus équilibrées avec les fournisseurs et les sous-traitants,
- tri des déchets,
- ...

Enjeux

La RSE est le terme de management le plus en vogue du moment.

Aujourd'hui, une entreprise ne peut plus se contenter uniquement d'objectifs strictement économiques. Le principal enjeu pour une entreprise inscrite dans une démarche de développement durable est de concilier croissance et efficacité économique, tout en satisfaisant aux besoins humains et en préservant l'environnement. Au-delà du concept, le développement durable introduit dans les entreprises :

- **de nouvelles pratiques managériales,**
- **d'autres modes d'organisation et de développement.**

Les forces qui poussent les entreprises vers le développement durable sont aussi en lien avec l'opinion publique. Elle est :

- sensible aux grandes causes écologiques et au respect des Droits de l'Homme,
- capable de susciter des campagnes médiatiques à fort impact.

IKEA®



IKEA en partenariat avec le Cerpet 2/5

Aujourd'hui, ces parties prenantes ou parties intéressées, telles que clients, collaborateurs, fournisseurs et partenaires de l'entreprise souhaitent que la production de richesses ne se limite plus au seul plan économique, mais qu'elle intègre **la notion de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE)**.

L'entreprise est dès lors amenée à **prendre en compte les préoccupations des ses parties prenantes**. Ces nouvelles exigences interactives ont pour objectif d'assurer à l'entreprise un développement dans un environnement sain : elles requièrent parfois de subtils choix stratégiques dans des périodes où l'entreprise doit gérer l'urgence et les enjeux de la mondialisation.

Cependant, quelle que soit la conjoncture, en initiant une politique de Responsabilité Sociale et Environnementale, l'entreprise renforce la confiance établie avec ses différentes parties prenantes et assure sa pérennité.

Démarches entreprises

Ce qui donne de la consistance à ce concept de développement durable, ce sont ceux qui agissent en son nom. Les entreprises multinationales sont les plus concernées du fait de la mondialisation.

Pour répondre aux enjeux environnementaux, mais aussi humains et économiques, posés au Sommet de la Terre et rappelés à celui de Johannesburg, **quelques groupes pionniers se sont engagés concrètement** en s'appuyant sur :

- des diagnostics,
- des partenariats multi-acteurs,
- des processus d'évaluation.

Ils se sont lancés dans une démarche d'autorégulation en adoptant des normes ou des codes de conduite traitant des conditions de travail, des Droits de l'Homme, ou de la protection de l'environnement.

IKEA®



IKEA en partenariat avec le Cerpet 3/5

Parmi les précurseurs, le Groupe de distribution IKEA, fait partie de ces entreprises qui ont engagé de vraies démarches volontaires de Responsabilité Sociale et Environnementale, ayant un impact sur ses pratiques aussi bien dans le domaine des ressources humaines que dans celui des pratiques commerciales et de production.

Entreprises françaises

La mise en œuvre de la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises reste une **question neuve et en gestation**, en Europe de façon générale, et en France particulièrement.

Cadre réglementaire

Depuis quelques années, de plus en plus d'entreprises françaises reconnaissent leur responsabilité sociale et environnementale. Leurs démarches s'inscrivent à la fois :

- au niveau international (le Global Compact, lancé en 1999 vise à proposer aux entreprises d'adhérer à dix grands principes dans les domaines des droits de la personne, du travail et de l'environnement, ...),
- au niveau communautaire (la RSE est inscrite au premier rang des priorités politiques de l'Union Européenne),
- au niveau national (une des cinq lignes d'actions du chapitre économique de la Stratégie Nationale de Développement Durable est consacrée au « développement de la responsabilité sociale et environnementale des entreprises, condition de leur bonne gouvernance »).

IKEA®



IKEA en partenariat avec le Cerpet 4/5

Loi NRE

La loi de 2001 sur les **Nouvelles Régulations Economiques** oblige désormais les entreprises cotées, à surveiller leurs impacts environnementaux et sociaux.

A cet effet, ces dernières doivent mesurer leurs performances sur un certain nombre d'indicateurs, lesquels sont le reflet de leur politique de développement durable. Chaque année, elles sont ainsi amenées à **publier un rapport** soit indépendant (on parle alors de rapport de développement durable), ou soit en annexe du rapport annuel.

Cette loi a été le facteur déclencheur de conduites d'entreprises plus responsables.

POUR ALLER PLUS LOIN

- ❖ Zoom RSE N°2 : « **Schéma sur la Responsabilité Sociale et Environnementale des entreprises** »
- ❖ www.novethic.fr
- ❖ www.legifrance.gouv.fr
- ❖ www.rsenews.com
- ❖ www.comite21.org



IKEA en partenariat avec le Cerpet 5/5